

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

**Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,
Peiffer, Duarte, conseillers**

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 2.2

**Objet : Projet d'aménagement de la forêt communale d'Ettelbruck pendant les années
2015 – 2024 - approbation d'une prolongation de 5 ans**

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 25 septembre 2015 portant approbation du projet d'aménagement **2015 - 2024** pour les forêts communales de la Ville d'Ettelbruck élaboré par l'Administration de la nature et des forêts ;

Considérant que le projet d'aménagement de la propriété forestière communale d'Ettelbruck arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

Vu la loi du 23 août 2023 sur les forêts, stipulant que toute propriété forestière soumise au régime forestier de plus de 20 hectares doit être en possession d'un document d'aménagement valable et que tout abattage d'arbres dans les forêts publiques en vue de leur exploitation est soumis à l'autorisation de l'administration en conformité avec ce document d'aménagement ;

Vu le règlement grand-ducal du 25 septembre 2023 déterminant les principes et les procédures d'élaboration et d'approbation des documents d'aménagement des forêts publiques ;

Vu la demande d'accord du 9 juillet 2024 du Directeur de l'Administration de la nature et des forêts en vue de prolonger de 5 ans le document d'aménagement de la propriété forestière communale d'Ettelbruck conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal précité ;

Entendu les explications du préposé forestier en charge des forêts communales de la Ville d'Ettelbruck ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

de prolonger de 5 ans le document d'aménagement **2015 – 2024** de la propriété forestière communale d'Ettelbruck

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS